

SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS BIOLOGISTES

Compte rendu d'activité 2023

Assemblée Générale du 6 décembre 2023

SOMMAIRE

	Page
I - RAPPORT DU PRÉSIDENT.....	2
II - COMMISSION DE HIERARCHISATION DES ACTES DE BIOLOGIE MEDICALE.....	3
III - CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DE BIOLOGIE MEDICALE	3-4
IV - CONVENTION COLLECTIVE.....	4
V - COMMISSION DE QUALIFICATION.....	4
VI - COMMISSION D'APPEL.....	5
VII - RAPPORT DU TRÉSORIER.....	5

I – RAPPORT DU PRÉSIDENT (Dr AZOULAY)

L'année 2023 a été marquée, après un pic au premier trimestre par une décroissance de la pandémie Covid avec levée en juillet de l'état d'urgence sanitaire et de la plupart des mesures d'exception qui l'accompagnait sans oublier une énième baisse de la cotation de la PCR COVID.

L'année 2023 a commencé par une menace de baisses massives et unilatérales rendue possible par la LFSS 2023 suivie d'un accord de baisse de la lettre clé B de 1 centime et une baisse de NABM complémentaire avec la conclusion d'un nouveau et 4^{ème} Protocole d'accord triennal pour la période 2024-2026.

Les négociations se poursuivent actuellement sur les moyens de réguler au mieux l'évolution des dépenses de biologie médicale pour 2024.

Si la pression est à nouveau très forte pour une baisse de B préventive, des points sont en cours de formalisation, en particulier ceux portant sur la maîtrise médicalisée d'un montant de 20M€ dont 70% à la charge de l'Assurance Maladie et pour laquelle elle s'engage à fournir un effort majeur pour aider à sa mise en application. De plus la clause « Santé Publique » (comptée pour 2/3 hors protocole) serait mise en application dans le cadre des HIV sans « ordo », des HPV et CMV liés aux campagnes de Santé Publique (avec une enveloppe maximum de 5M€) qui seront appliquées en 2024.

Enfin la clause « innovation » sera mise en œuvre avec l'introduction de nouveaux tests comme la Calprotectine, le MétaGlut 1...

Par ailleurs, nous avons participé à de nombreuses réunions dans le cadre :

- du Conseil National de Refondation en Santé,
 - du Numérique en santé,
 - des ordonnances réformant l'exercice des professions libérales,
 - du Ségur de la santé et de la modélisation des données,
 - du Conseil Nationale de Biologie Médicale,
 - de la Commission Nationale de Biologie Médicale du CNOM,
 - de la CSMF et de l'Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS) dont nous sommes membres actifs,
 - CNPS,
 - au Ministère de la Santé sur un projet « d'entrepôt de données de santé »,
 - à l'invitation du FNSIP-BM,
 - dans le cadre du groupe PRIMO, antibiorésistance,
- Et bien d'autres instances.

Nous avons aussi contractualisé avec une Agence Presse afin de nous aider à élargir notre communication.

II – COMMISSION DE HIERARCHISATION DES ACTES DE BIOLOGIE MEDICALE (Drs AZOULAY, CHAHINE, SALA & GANDOIS)

Cette année la CHAB s'est réunie à 5 reprises.

Les premières réunions concernaient l'organisation des baisses de NABM.

Puis la nomination du nouveau président : le Pr Marc Denis.

Avant d'aborder les sujets d'introduction et de la suppression de certains examens dont la publication au JO est prévue début janvier 2024 :

- Suppression de l'acte 5254 Mycoplasme culture,
- Introduction de la PCR mycoplasma génitallium dans le cadre d'une triplex incluant la PCR Gono et Chlamydiae sur indication spécifique de Cervicite chez la femme en particulier,
- Introduction du MetaGlut1 issu du RIHN,
- Suppression de la limite d'âge à 43 ans pour l'AMP en relation avec la modification législative votée,
- Introduction de la Calprotectine fécale qui était en attente depuis de nombreuses années.
- Mise en place d'un process séquentiel de dosage des hormones thyroïdiennes dans le cadre de la maîtrise médicalisée,
- Modération renouvelée concernant le dosage de la Vitamine D,
- Présentation des analyses chromosomiques sur puce à ADN.

III – CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DE BIOLOGIE MEDICALE (Drs de MOUY & AZOULAY)

Bilan d'activité du CNP de Biologie Médicale :

1°) **Les travaux sur la certification périodique** explorent actuellement 4 sujets. Toutefois les décrets d'application ne sont toujours pas sortis et beaucoup de points restent à préciser :

- La formation.
- La gestion des risques.
- Le rapport praticien / patient.
- L'état de santé du praticien. Ce dernier devra être en mesure de démontrer sa "bonne santé": absence de maladies contagieuses, intégrité physique, psychique et mentale garantissant au patient que le praticien est en pleine capacité d'exercer sa prise en charge.

2°) **Sollicitations et saisines parvenues au CNP de Biologie depuis 1 mois**

- Evaluation des signatures génomiques dans le cancer du sein RH+/HER2- de stade précoce.
- Saisine de la HAS concernant le dépistage de l'endométriose - (test salivaire Endotest / microARN).

- Opportunité et la pertinence de repérer des anomalies chromosomiques du fœtus autres que la trisomie 21 dans le cadre de la stratégie de dépistage prénatal en vigueur par test ADN foetal libre circulant dans le sang maternel (ADNflc).

3°) Réunions DGOS « Ré-ingénierie des TLM »

Après l'arbitrage conjoint du Ministère de la Santé et de la Prévention et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il a été convenu une reprise des travaux de réingénierie du TECHNICIEN de LABORATOIRE MEDICAL pour une mise en place en septembre 2024. Un des objectifs est que le DE TLM soit délivré par l'université et bénéficie du grade licence.

4°) Plateforme Parcourspro.online

204 parcours ont été validés pour la biologie médicale – Il reste actuellement 59 parcours en cours de saisie.

IV – CONVENTION COLLECTIVE (Drs MAINARDI, GANDOIS, BOKOBZA)

Après l'accord des salaires de janvier 2023, l'augmentation du SMIC de 2,2% au 1^{er} mai 2023 a relancé la négociation salariale, malheureusement sans succès, puisque seul FO avait été signataire d'une grille avec augmentation de 2,2% du coefficient 135 à 350 puis de 0,5% de 400 à 800. Une recommandation patronale a été faite dans ce sens par les 4 syndicats patronaux.

Puis en novembre, une nouvelle proposition patronale a été faite : 2,5% du coefficient 135 à 350 puis de 0,5% de 400 à 800. Pas de signature des OS obtenue.

Le climat est très lourd, et les organisations patronales ont fait une déclaration préliminaire lors de la dernière séance.

Le seul travail qui se poursuit parallèlement, c'est le toilettage de la convention collective : souhait de réécrire à droit constant pour avoir un texte lisible, incluant les différentes révisions. Les experts désignés de façon paritaire ont rendu leur travail qui devra être examiné en séances, quand celles-ci pourront se tenir.

V – COMMISSION DE QUALIFICATION (Drs AZOULAY & ARZOUNI)

La Commission de Qualification s'est réunie à trois reprises dans le cadre de la Commission de 1^{ère} instance.

Les Drs AZOULAY et ARZOUNI représentaient le syndicat.

VI – COMMISSION d'APPEL (Drs BOKOBZA & FICHEUX)

La Commission ne s'est pas réunie en 2023.

VII – RAPPORT DU TRÉSORIER (Dr GANDOIS)

Il n'y a pas eu de dividendes par la SCI Maison de la Biologie.

Au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2022, l'activité du syndicat a été la suivante :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 388 205 euros contre 228 444 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 36,48 %.

Le chiffre d'affaires est en nette augmentation sur la période.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 276 770 euros contre 262 906 euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 13 864 euros environ.

Notre résultat d'exploitation s'établit à 12 1691 contre 35 826 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de + 85 865 EUROS.

Par ailleurs, nous avons réalisé un résultat exceptionnel de -400 euros contre 400 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat net a augmenté de 86 773 et s'élève à 122 729 euros contre un déficit de 35 956 euros au titre de l'exercice précédent.

* = * = * = * = * = * = *